

BULLETIN DE SOLIDARITÉ - ISF

MERCI DE RENVOYER CE BULLETIN, ACCOMPAGNÉ DE VOTRE DON PAR CHÈQUE,
À LA FONDATION CŒUR ET ARTÈRES, 96 RUE NATIONALE - 59000 LILLE

De la part de :

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

.....

.....

À l'attention du Professeur Jean-Charles Fruchart
Président de la Fondation Cœur et Artères

Monsieur Le Président,

Je souhaite montrer mon soutien à la Fondation Cœur et Artères. Ainsi, je m'engage avec vous dans la lutte contre les maladies cardiovasculaires.

Je vous adresse, dans le cadre de l'ISF, un don libellé à l'ordre de la Fondation Cœur et Artères, de :

.....€

Je vous remercie de me faire parvenir, à réception de mon don, un reçu fiscal que je pourrai joindre à ma déclaration ISF de septembre 2011.

Signature :

Merci de votre soutien !

DÉDUCTIONS FISCALES

- Le nouveau dispositif fiscal issu de la loi TEPA permet de déduire de la déclaration ISF 75% du montant de votre don consenti à la Fondation Cœur et Artères, dans la limite de 50 000€.
- Si vous n'êtes pas soumis à l'ISF, vous bénéficierez d'une déduction fiscale pour l'impôt sur le revenu de 66% du montant de votre don.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :
03 28 16 92 04/ cecile.fournier@fondacoer.com